

DELIBERATION 8
CONSEIL D'ADMINISTRATION
29 SEPTEMBRE 2020

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

## Adoption des articles 5.2 et 8 des statuts de le Comue « Université de Lyon »

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu l'avis du comité technique de l'ENS de Lyon en date du 15 septembre 2020 ;

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 septembre 2020, prend la délibération suivante :

## Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les articles 5.2 et 8 des statuts de la Comue « Université de Lyon », joints en annexe à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 16 Nombre de voix défavorables : 7

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 29 septembre 2020,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON



